

Conférence de presse du 26 février 2020 Intervention d'Hugues Vidor, Président de l'UDES

Bonjour à toutes et à tous à l'UDES,

Vous le savez, les élections municipales se tiennent les 15 et 23 mars prochains.

Nous espérons qu'elles pourront contribuer à restaurer le lien de confiance qui s'étirole entre les Français et leurs élus.

Le climat social reste difficile depuis la crise des Gilets jaunes. L'UDES a participé à l'Élysée et à Matignon aux différentes rencontres avec les partenaires sociaux sur le sujet. Nous avons, à ces différentes occasions, montré que l'ESS était utile à la cohésion sociale et au développement économique des territoires.

Ce climat social s'est de nouveau détérioré à la fin de l'année avec les mouvements sociaux contre la réforme des retraites puis, en ce moment, avec l'examen chaotique du texte à l'Assemblée nationale et la menace du 49.3. Tout cela montre des difficultés réelles à instaurer un dialogue profond et apaisé dans le pays, que ce soit avec la sphère politique ou la société civile et notamment les corps intermédiaires.

Par les valeurs qu'elle incarne au quotidien et dans la proximité - les entreprises de l'ESS sont non délocalisables avec des valeurs de solidarité, d'équité et d'intérêt général - par sa capacité à apporter des solutions locales créatrices de développement économique, d'emploi et de cohésion, l'économie sociale et solidaire peut aider au renouvellement de ce lien de confiance.

Les chiffres sont éloquentes.

Au niveau régional où selon les régions l'ESS compte entre 393 026 (IDF) et 85 272 (Val de Loire) emplois. Elle représente entre 12 et 14% de l'emploi en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

Au niveau national, 2,3 millions d'emplois sociaux et solidaires sont pourvus partout en France. Et ces emplois ont été portés par une croissance de 3,5 % entre 2010 et 2018 avec plus de 70 000 emplois créés en 8 ans.

Cette économie sociale et solidaire qui reste visiblement méconnue par le Gouvernement est plébiscitée par les élus territoriaux qui en connaissent la vraie valeur et mesurent ses atouts au quotidien.

Et c'est à l'attention des futurs maires que nous adressons une quarantaine de propositions pour développer une économie citoyenne à impact social pourvoyeuse d'emplois sur leurs territoires.

Nous plaçons en faveur d'une intégration de cette économie de la proximité et de la citoyenneté dans tous les volets de la politique communale. Cette économie est nécessairement transverse et la plateforme de nos 40 propositions fait état des questions d'emploi, de formation, de transition durable, de numérique ...

Nous considérons que cette approche doit se faire en co-construction avec les entreprises de l'ESS et ses syndicats d'employeurs qui interviennent dans les domaines de l'éducation, du social, de l'aide à domicile ...(centres sociaux, Croix-Rouge, ADMR, missions locales ...). L'UDES peut être un relai puissant au niveau des régions à travers ses délégations régionales.

Sur le plan politique :

Nous souhaitons la création d'un **adjoint au maire** en charge de l'ESS ainsi que la **création d'un guichet (inter)communal** exclusivement dédié aux entreprises de l'ESS afin de les accompagner dans leurs projets d'entreprenariats et dans leurs démarches administratives juridiques et fiscales. Cela doit permettre de développer un travail avec les réseaux institués.

Mesure n°37 : Proposer un adjoint au maire chargé de la question de l'ESS dans son ensemble en étroite collaboration avec les délégations des autres adjoints (sport, associations, transition écologique, numérique, économie locale etc.).

Mesure n°12 : Création d'un guichet unique communal ou intercommunal dédié aux TPE de l'ESS pour toutes les démarches administratives, juridiques ou sociales, ainsi que pour toute personne ayant un projet social entrepreneurial, dans le but d'accompagner et renforcer l'installation des porteurs de projets de l'ESS sur le territoire et ce, lors des différentes phases de la création (émergence d'idées, création et incubation). Cela permet d'accéder à la formation et de susciter des initiatives d'entrepreneurs.

Sur le plan économique, ensuite :

Les entreprises sociales et solidaires sont déjà très actives et répondent aux attentes des habitants, notamment des plus fragiles.

Les besoins sont croissants, le souhait des consommateurs de recourir à des acteurs locaux mus par des valeurs fortes qui font sens, **n'est plus une tendance mais un mouvement de fond** qui incite toute l'économie marchande à se renouveler.

Un exemple du quotidien : les supermarchés qui sont progressivement désertés au profit de petites échoppes qui privilégient les circuits courts, ces lieux où l'on achète moins mais mieux avec la sérénité de savoir précisément ce que l'on consomme. Les citoyens souhaitent avoir une meilleure traçabilité des produits et connaître leur bilan carbone.

Les politiques publiques peuvent réguler l'installation des commerces. Si on compare la situation en France et en Allemagne, on constate des écarts importants. L'Allemagne a adopté une réglementation protectrice des petits commerces en intégrant des ratios : 33% en périphérie (contre 62% en France), 33% en centre-ville (contre 25% en France) et 33% dans les quartiers péri-centraux (contre 13% en France).

L'économie sociale et solidaire a de beaux jours devant elle ! Et pour répondre à son immense potentiel mais aussi à l'attente des citoyens et à l'augmentation de la demande, elle doit pouvoir changer d'échelle.

1 : Nous proposons la mise en place d'un véritable écosystème local social et solidaire avec des moyens alloués par les communes à travers notamment la mobilisation du foncier municipal mais aussi en privilégiant les acteurs de l'ESS dans les appels à projets ou la commande publique à l'initiative de la ville. Il faut rappeler que la commune est le seul niveau qui conserve la clause générale de compétences, ce qui lui permet d'intervenir par exemple sur le plan économique ou social puisque la loi n'énumère pas ses attributions. La municipalité peut ainsi mobiliser des aides à l'immobilier d'entreprise et peut, à travers des conventions avec la Région, obtenir des financements pour le développement économique.

Mesure n°13 : Soutenir les petites structures et contribuer à l'essor d'un écosystème local ESS, par des moyens alloués :

- mobiliser le foncier municipal en lien avec le programme "Action cœur de ville" ;
- mobiliser la commande publique en activant les clauses sociales ;
- privilégier les acteurs de l'ESS dans le développement d'activités économiques vertueuses au travers des appels à projets et/ou commande publique à l'initiative de la ville et les soutenir dans leur développement ;
- privilégier les commandes responsables et les délégations de services publics de proximité pour la restauration scolaire.

2/ Nous proposons de créer 10 000 emplois locaux d'utilité citoyenne favorisant la cohésion sociale du territoire et l'adaptation des services de proximité aux nouveaux besoins des habitants. D'une durée maximale de 3 ans, cofinancés par la collectivité et hybridés, ces emplois sont destinés à accompagner le développement d'activités associatives répondant aux besoins locaux.

Ce dispositif, que nous avons déjà défendu dans le cadre du PLF 2020 en lien avec Le Mouvement associatif, est une aide au développement d'activités associatives via l'embauche. Le secteur associatif connaît en effet des difficultés liées à la disparition des emplois d'avenir et des contrats aidés qui a aboutie, dans certains cas, à la fermeture de pans entiers d'activités.

La création d'emplois d'utilité citoyenne vise à répondre à l'absence d'un dispositif de soutien global et ambitieux aux acteurs associatifs nécessitant le recrutement d'un personnel qualifié pour pérenniser leur projet social. Ce dispositif permettrait ainsi de soutenir le développement d'activités d'utilité citoyenne mais aussi de participer de la professionnalisation des associations amenées à devenir employeuses.

Ce dispositif se traduirait par l'octroi d'une aide à l'emploi dégressive sur une durée maximum de 3 ans selon les modalités suivantes : 80% du SMIC la première année, 60% la seconde année et 40% la dernière année. Elle viserait les activités relevant du champ de l'intérêt général.

3/ Nous demandons que les dépenses de fonctionnement des communes en matière d'aide et d'action sociale soit déplafonné.

Mesure n°24 : Sortir de la règle des « 1,2% » entrée en vigueur en 2018. Elle contraint les collectivités engagées dans le dispositif à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement relatives à l'aide et à l'action l'ESS.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un contrat entre l'Etat et les collectivités dans le cadre de l'assainissement des finances publiques locales. Le contrat est signé avec le Préfet.

Nous sommes d'accord avec l'Association des maires de France (AMF) qui demande la suppression de ce dispositif car cela peut remettre en cause les investissements en matière de dépenses publiques en direction de l'ESS.

Sur le plan sociétal, enfin :

Les entreprises de l'ESS exercent des activités dans des secteurs très variés, aux défis divers et aux problématiques et enjeux importants auxquels elles peuvent répondre de façon innovante. C'est notamment le cas en matière de :

- **alimentation** : nous appelons notamment à développer les coopératives alimentaires et à créer des frigidaires solidaires pour lutter contre la précarité alimentaire. Un exemple : depuis février 2019, Commerçants de France (CDF) et la Confédération générale des Scop (CG Scop) se sont alliés afin d'accompagner les collectivités dans la création de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) de développement économique local. La Scic peut rassembler acteurs privés, publics, salariés et citoyens autour d'un projet économique commun et faire émerger un nouveau modèle coopératif du développement local.
- **mobilité** : nous souhaitons que les collectivités choisissent de financer le modèle des auto-écoles associatives solidaires qui proposent des tarifs réduits pour passer le permis de conduire aux personnes en situation sociale précaire.
- **écologie** : les municipalités peuvent s'appuyer sur les recycleries et ressourceries pour lutter contre l'obsolescence programmée des produits. Elles peuvent également valoriser leurs friches industrielles au profit d'activités de l'économie sociale et solidaire.
- **santé** : les entreprises du secteur de l'aide et des soins à domicile sont extrêmement sollicitées, notamment en milieu rural. Il est aujourd'hui nécessaire de soutenir le développement d'une offre élargie de ces services permettant un maintien de qualité à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ou des personnes en situation de handicap.
- **éducation** : nous appelons à soutenir le développement des accueils périscolaires associatifs mais aussi des crèches sous forme associative ou mutualiste.

Vous le voyez la mobilisation pour l'ESS se poursuit à l'occasion de ces élections municipales.

Nous sommes sur tous les fronts.

Le **front politique et parlementaire** où nous sommes mobilisés sur

- la réforme des retraites. Nous sommes favorables à un âge pivot sous condition d'une prise en compte de la pénibilité, et à l'instauration d'une « règle d'or » pluriannuelle garantissant l'équilibre financier du système. Nous voulons faire partie du conseil d'administration de la future caisse nationale de retraite universelle (CNRU) ;
- le projet de loi perte d'autonomie : nous sommes favorables à cette loi qui était prévue en 2019 et qui vient d'être confirmée par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran. Elle devrait être présentée en Conseil des ministres en juin 2020. Pour nous, elle doit répondre à deux enjeux cruciaux :

- la crise des EHPAD et l'emploi au sein de ses établissements
- la crise aiguë de l'aide à domicile. La loi devra répondre aux problématiques de revalorisation, des métiers et des salaires, de gouvernance, de tarification et d'offre de services.

Le **front « dialogue social »** : nous allons ouvrir au printemps prochain, une négociation avec les organisations syndicales de salariés sur l'impact du numérique sur les conditions de travail et l'emploi dans les entreprises de l'ESS. L'objectif est d'encourager les branches et structures de l'ESS à se saisir des enjeux liés à la mise en œuvre des transformations numériques à travers notamment la sensibilisation, l'information, l'expérimentation et la formation. L'UDES négocie depuis de nombreuses années des accords sur les champs de l'ESS sur des sujets clés tels que le handicap, l'égalité femmes/hommes ...

Le **front « entrepreneurial »** : nous lancerons le 21 avril prochain VALOR'ESS, une plateforme numérique innovante qui vise à accompagner les entreprises de l'ESS dans leurs premiers pas en matière de mesure de leur impact social et à mettre en valeur leur raison d'être, à travers différents indicateurs. L'UDES a développé cet outil en partenariat avec Aesio, Macif et Malakoff Humanis.

Nous diffusons actuellement nos 40 propositions aux municipalités de plus de 40 000 habitants, aux acteurs de l'ESS, à nos réseaux territoriaux à travers nos délégations régionales mais aussi aux syndicats de salariés.

Il s'agit d'une démarche essentielle pour permettre un changement de culture afin que les maires s'approprient cette plateforme et considèrent l'ESS comme un partenaire utile et indispensable pour développer des réponses économiques et sociales sur les territoires. C'est pour nous une démarche locale concrète qui permettra de résoudre le sentiment actuel de déshérence et d'abandon.

Merci de votre écoute, de votre attention pour l'économie sociale et solidaire et pour ses employeurs.